

Des moments réjouissants et embarrassants lors de la séance du 3 juillet 2025

Projets utiles, avertissement aux associations, révocation de Frank Demuyser

Nos représentants ont exprimé leur **mécontentement** face au fait que la *désignation du nouvel échevin* s'est à nouveau déroulée à huis clos. On s'étonne que la majorité politique ne permette pas aux citoyens de participer en toute transparence à ce processus démocratique, comme cela se fait dans d'autres communes. Elle s'est à nouveau réfugiée derrière la loi. Pourtant, le ministère de l'Intérieur tolère l'autre possibilité, qui, à notre avis, répond mieux aux exigences démocratiques actuelles.

Le bourgmestre a adressé un **avertissement** aux associations au sein desquelles des *conflits internes* regrettables ont éclaté. Si de tels incidents devaient se reproduire, il serait envisageable que le soutien financier communal soit retiré. Il a appelé les membres des associations à entretenir des relations équitables entre eux.

Notre groupe a exprimé ses **réserves** lorsqu'il a été question de *révoquer Frank Demuyser* de quatre commissions. Il s'est opposé à l'exclusion de ce conseiller communal, une fois de plus absent pour raisons de santé, et dont les relations avec ses collègues de parti semblent manifestement très tendues. Aux électeurs de se faire leur propre opinion sur la manière d'agir de la majorité communale.

Les *affaires judiciaires* ont été perçues comme **agaçantes** par l'ensemble des partis : elles prennent du temps et mobilisent des ressources humaines qu'on pourrait mieux engager ailleurs. Le CSV a demandé que le deuxième cas soit également traité à huis clos afin d'éviter de nuire à la réputation de quiconque.

Notre porte-parole de fraction a exprimé une grande **satisfaction** lorsque le bourgmestre a annoncé que, désormais, le *minibus de la SEA* serait mis à disposition des associations pendant les week-ends. Ces deux dernières années, Nadine Schares avait proposé cette mesure lors des débats budgétaires.

Nous **saluons** également l'annonce que, en plus des trois projets retenus dans le cadre du *budget participatif*, le projet « construction d'une buvette dans le parc Helfent » sera intégré au budget communal. Ce kiosque figurait d'ailleurs parmi les souhaits exprimés lors de l'un de nos ateliers.

Nos conseillers ont également approuvé :

- la *convention relative au « triangle de Helfent »*, afin de permettre l'élaboration de bons plans pour l'aménagement de cette zone de notre localité – en sachant que ce processus ne sera sans doute pas achevé avant 2035,
- l'*organisation scolaire* provisoire pour l'année 2025/26. Le CSV a signalé le manque d'espace dans la cour de l'école « Beim Schloss » ainsi que le fait que de nombreux enfants remplissent leur obligation scolaire dans d'autres communes, ce qui n'est pas très favorable à la cohésion sociale et au vivre-ensemble.
- l'*organisation provisoire de l'École régionale de musique de l'Ouest (Regional Musekschoul Westen)* – avec le souhait d'intensifier la coopération entre les écoles de musique de la région,

- le projet de *réaménagement du chemin (cyclo-piéton)* entre « Grevelsbarrière » et la gare de Leudelage,
- le projet de *sentier piétonnier* le long de la route de Longwy en direction de la City Concorde, saluant expressément le fait qu'enfin, après des décennies d'efforts, une proposition prometteuse soit sur la table,
- le projet de « jardin de circulation » (*Verkéiersgaard*) pour jeunes enfants sur un terrain de jeu fermé depuis des années ; ils attendent toutefois avec impatience l'étude commandée, le concept global qui en découlera pour les aires de jeux de notre commune, ainsi que la mise en œuvre des plans,
- le projet de *passage souterrain* (sans rampes) sous la voie ferrée, tout en proposant une amélioration : un assistant d'escalier automatisé pour les vélos. Ils ont rappelé que le CSV soutenait le projet de passage à cet endroit dès le début, comme le montre le rapport de la séance du 7 juin 2021,

À l'époque, le rapport retenait la **Décision de principe concernant le passage à niveau PN 80** de la manière suivante : Le bourgmestre Colabianchi répète qu'en raison des motifs exposés ci-avant, son parti n'appuiera pas la motion de « *déi gréng* », mais qu'il soumettra au vote une

décision de principe, dans laquelle le Collège échevinal et la fraction DP se rallient à la position commune de départ du Conseil communal. À l'heure actuelle, l'on s'opposerait tant à une fermeture définitive du passage à niveau PN 80 qu'à la mise en place d'une rue à sens unique, ce en raison de la surcharge de circulation en résultant pour l'axe entre la route de Longwy et la route d'Arlon. La réalisation des propositions exposées ci-avant ne serait possible qu'en présence de nouvelles alternatives pour la circulation motorisée, le but étant d'éviter à tout prix les embouteillages permanents. La solution avancée par la CFL serait irréaliste et devrait donc être écartée en tant qu'option vu la situation de propriété des terrains nécessaires à sa réalisation. M. le bourgmestre Colabianchi répète également que l'on préconiserait actuellement la réalisation d'un passage souterrain à proximité du PN 80 et que l'on serait même disposé à en assumer les coûts pour le cas où l'on n'obtiendrait pas de soutien financier public. Une étude aurait déjà été commandée. Cette décision de principe a été adoptée avec **10 votes positifs (DP, CSV)** et 3 votes négatifs (LSAP, déi gréng).

13. Décision de principe concernant le passage à niveau PN 80

M. le bourgmestre Colabianchi répète qu'en raison des motifs exposés ci-avant, son parti n'appuiera pas la motion de « *déi gréng* », mais qu'il soumettra au vote une décision de principe, dans laquelle le Collège échevinal et la fraction DP se rallient à la position commune de départ du Conseil communal. À l'heure actuelle, l'on s'opposerait en effet tant à une fermeture définitive du passage à niveau PN 80 qu'à la mise en place d'une rue à sens unique, ce en raison de la surcharge de circulation en résultant pour l'axe entre la route de Longwy et la route d'Arlon. La réalisation des propositions exposées ci-avant ne serait possible qu'en présence de nouvelles alternatives pour la circulation motorisée, le but étant d'éviter à tout prix les embouteillages permanents. La solution avancée par la CFL serait irréaliste et devrait donc être écartée en tant qu'option vu la situation de propriété des terrains nécessaires à sa réalisation.

M. le bourgmestre Colabianchi répète également que l'on préconiserait actuellement la réalisation d'un passage souterrain à proximité du PN 80 et que l'on serait même disposé à en assumer les coûts pour le cas où l'on n'obtiendrait pas de soutien financier public. Une étude aurait déjà été commandée.

Cette décision de principe est adoptée avec 10 votes positifs (DP, CSV) et 3 votes négatifs (LSAP, déi gréng).

Les détails de la séance du 3 juillet 2025 pourront être consultés ultérieurement dans le bulletin officiel de la commune.

Vous trouverez ci-dessus, sur notre page, l'ordre du jour particulièrement chargé, qui a conduit à une séance de plus de 5 heures.